



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

CDR

Question écrite n° 52033

## Texte de la question

M. Charles de Courson attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur la filiale du CDR, CDR entreprise, qui possède une société holding Transalliance Participations. Après un essai de vente il y a trois ans de la société Stockalliance, qui était alors une participation directe du CDR, une procédure de cession est en cours visant à céder la société holding. Cet actif est l'un des derniers possédés par CDR entreprise. Les délais de cession de ces deux entreprises nuisent à leur dynamisme en raison des incertitudes pesant sur leur avenir. Il s'ensuit un risque de perte de valeur de ces deux actifs. Il lui demande si, s'agissant de privatisations d'entreprises publiques, le Gouvernement peut préciser s'il envisage une cession rapide de ces deux actifs, à qui et à quel prix.

## Texte de la réponse

CDR-entreprise détient 85,95 % de la holding Transalliance participations qui est actionnaire majoritaire de Transalliance SA (transports routiers) et de Stockalliance (activité de logistique). Il s'agit d'une des dernières participations industrielles majoritaires de CDR. La cession de cet actif, comme toutes les cessions depuis la réforme du CDR de 1997, est conduite par le CDR, sous le contrôle de son conseil de surveillance. L'Etat n'est amené à intervenir que pour autoriser la cession de ces entreprises, lorsque celle-ci lui est soumise en application des dispositions de « respiration » de la loi du 6 août 1986. Dans ce cadre, le CDR vient de procéder à la cession de Transalliance SA, qui a été approuvée par décret du 26 décembre 2000.

## Données clés

**Auteur :** [M. Charles de Courson](#)

**Circonscription :** Marne (5<sup>e</sup> circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 52033

**Rubrique :** Banques et établissements financiers

**Ministère interrogé :** économie

**Ministère attributaire :** économie

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 9 octobre 2000, page 5712

**Réponse publiée le :** 15 janvier 2001, page 312